



Envoyé en préfecture le 03/01/2023

Reçu en préfecture le 03/01/2023

Publié le 03/01/2023

ID : 048-284800026-20230103-2022_081-DE

SLOW

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2022_081

Séance du 13 décembre 2022

Le 13 décembre deux mille vingt-deux à 14h30, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, par avis individuel, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

Nombre d'administrateurs en exercice : 20

Date de l'envoi de la convocation le 25/11/2022

Etaient présents :

Messieurs : **ASTRUC Alain**, Maire de Peyre en Aubrac ; **BEAURY Pascal**, Maire de Mont Lozère et Goulet ; **BRUGERON Jean-Noël**, Maire du Malzieu-Ville ; **BERGOGNE Francis**, Maire de Barjac ; **COUDERC Didier**, Maire de St Bauzile ; **COUDERC Henri**, Président de la CC Gorges Causses Cévennes ; **CHMIEL Alain**, Maire de Gorges du Tarn Causses ; **MALAVIEILLE Christian**, Maire Délégué de Javols ; **SUAU Laurent**, Maire de Mende.

Etaient excusés :

Messieurs : **BAYLE Régis**, Conseiller régional de la Région Occitanie ; **BOUNIOL Lionel**, Maire de Bourgs sur Colagne ; **JACQUES Jérôme**, Adjoint au Maire de Chanac ; **POURQUIER Jean-Paul**, Maire du Massegros Causses Gorges ; **SAINT LEGER Francis**, Président de la Communauté de Communes Randon-Margeride.

Mesdames : **BREMOND Patricia**, Maire de Marvejols ; **HUGON Christine**, Maire de Saint Chély d'Apcher ; **MAILLOLS Aurélie**, Conseillère régionale de la Région Occitanie ; **MINET-TRENEULE Elizabeth**, Adjointe au Maire de Mende ; **THEROND Flore**, Maire de Florac 3 rivières.

Madame GAILLAC Josette, Maire de Bassurels, donne pouvoir à **Monsieur MALAVIEILLE Christian**, Maire Délégué de Javols.

Monsieur COLLANGE Jean-François, Adjoint au Maire de Langogne, donne pouvoir à **Monsieur SUAU Laurent**, Maire de Mende.

Monsieur ITIER Jean-Paul, Maire de St léger de Peyre, donne pouvoir à **Monsieur ASTRUC Alain**, Maire de Peyre en Aubrac.

Assistaient également Madame **ABINAL Emmanuelle**, Directrice du Centre de Gestion et Monsieur **SCHREINER Bruno**, Adjoint de Direction.

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur ASTRUC Alain, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président présente à l'assemblée :

Vu l'article L2313-1, L2313-2 et R2313-3 du Code Général de la Fonction Publique,

La mise à jour du tableau des effectifs comprend les mouvements suivants à compter du 1^{er} janvier 2023, compte tenu des éléments ci-dessus exprimés :

Postes permanents

catégorie	Filière	Poste ouvert	Nombre	Poste pourvu	Observations	Temps TC/TNC	
A	Adm	Directeur Général des services	1	1	dont 1 DGS	TC	
		Attaché hors classe	1	1		TC	
		Attaché territorial	7	6		TC	
	Tech	Ingénieur principal	1	1	TC		
		Ingénieur	1	1	TC		
		Ingénieur	2	1	TNC		
	Soc	Médecin hors-classe contractuel	1	1	TNC		
		Médecin hors classe contractuel	1	1	TNC		
		Infirmière en soins généraux hors classe	1	1	TC		
		Psychologue	1	1	TNC		
		Assistant socio-éducatif	1	1	TNC		
	TOTAL effectif A			18	17		
	B	Adm	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	4	4	TC	
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe			3	3	TC		
Rédacteur			1	1	TC		
Tech		Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	1	TC		
		Technicien	1	1	TNC		
		Technicien	1	1	TC		
TOTAL effectif B			11	11			
C	Adm	Adjoint administratif principal de 1 ^{ème} classe	3	3	TC		
		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	1	TC		
		Adjoint administratif	3	3	TC		
	Cult	Adjoint du patrimoine	1	1	TC		
TOTAL effectif C			8	8			
TOTAUX Permanents			37	36			

Postes non-permanents

catégorie	filière	Poste ouvert	Nombre	Poste pourvu	observations	Temps TC/TNC
A	Adm	Attaché territorial	2	variable	remplacement	TC
	Soc	Médecin territorial hors-classe	1	variable	remplacement	TC
		Puéricultrice territoriale	1	variable	remplacement	TC
TOTAL effectif A			4	0		
B	Adm	Rédacteur contractuel	3	variable	remplacement	TC
	Tech	Technicien contractuel	1	variable	remplacement	TC
TOTAL effectif B			5			
C	Adm	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	7	variable	remplacement	TC
		Adjoint administratif	3	variable	remplacement	TC
		Adjoint administratif	1		juillet/août	TC
		Adjoint administratif	1	0	contrat unique d'insertion	TNC
	Tech	Adjoint administratif	1	0	Accroissement d'activité 1 an	TNC/ 30h
		Adjoint technique	5	variable	remplacement	TC
		Adjoint technique	1	mission temporaire	Accroissement d'activité 1 an	TNC/21h
	Soc	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	4	variable	remplacement	TC
		Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	1	variable	remplacement	TC
		Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe	1	variable	remplacement	TC
Anim	Adjoint d'animation	4	variable	remplacement	TC	
TOTAL effectif C			28			
TOTAUX non permanents			37	1		

Le Président propose :

- **D'ADOPTER** le tableau des effectifs.
- **D'AUTORISER** le Président à faire procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires pour l'exercice en cours et les exercices suivants.

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le tableau des effectifs.
- **D'AUTORISER** le Président à faire procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires pour l'exercice en cours et les exercices suivants.

Pour extrait conforme,
Mende, le 13 décembre 2022

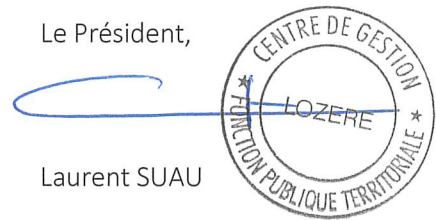
Le secrétaire de séance

Alain ASTRUC



Le Président,

Laurent SUAU



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.